

# INFORMATIONS PRATIQUES

---

## AVANT DE VOUS INSCRIRE

Si vous êtes salarié(e), il vous appartient de demander l'accord de votre employeur avant toute inscription et de vérifier vos disponibilités pour la(les) formation(s) choisie(s).

Chaque personne qui s'inscrit à des formations se déroulant sur plusieurs jours s'engage à participer à la totalité de la formation.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions s'effectuent après de la structure organisatrice de la formation via un formulaire en ligne dont le lien est disponible dans la fiche détaillée de chaque formation ou directement auprès de la structure organisatrice (*cf. pages suivantes*).

Les attestations de présence seront à demander au référent de la formation.

## QUI PREND EN CHARGE LE COÛT DES FORMATIONS ?

Tous les frais pédagogiques sont pris en charge par l'État, les formations sont donc gratuites pour les participants.

Seuls le repas et les frais de transport restent à la charge des participants.

## EN CAS D'IMPRÉVU LE JOUR DE LA FORMATION ?

Toute absence doit être signalée au plus vite auprès de la personne référente de la formation (*cf. fiche détaillée*) afin de pouvoir prévenir une personne se trouvant sur liste d'attente.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Les modalités d'organisation des repas du midi, lors des formations à la journée, sont renseignées dans la fiche détaillée de la formation.

La liste et les contacts des participant(e)s pourront être communiqués, sur demande, afin que vous puissiez organiser un covoiturage.